

Disposition du Code du Travail

AFFICHAGE OBLIGATOIRE

INSPECTION DU TRAVAIL

📞 Nom :
📍 Adresse : D.D.T.E. 1^{ère} Section d'Inspection
☎ Téléphone : ⌚ Horaires : ?



MEDECINE DU TRAVAIL

📍 Adresse :
☎ Téléphone : ⌚ Horaires : ?

JOUR HEDBOMADAIRE DE REPOS

Jour : SAMEDI et DIMANCHE

SERVICES D'URGENCE

☎ SAMU : 15
☎ Pompiers : 18
☎ Centre antipoison : RENNES 02 99 59 22 22
☎ Police : 17
☎ Médecin :

HORAIRES DE TRAVAIL

⌚ Lundi : de h à h et de h à h
⌚ Mardi : de h à h et de h à h
⌚ Mercredi : de h à h et de h à h
⌚ Jeudi : de h à h et de h à h
⌚ Vendredi : de h à h et de h à h
⌚ Samedi : néant

CONSIGNES INCENDIE

Nom Responsable :
Emplacement consigne détaillée :

ORDRE DEPARTS EN CONGES

Lieu de consultation de la liste :

REGLEMENT INTERIEUR

Lieu d'affichage :

ÉGALITE PROFESSIONNELLE HOMMES / FEMMES

📖 Rappel des textes applicables :
- Articles L 123-1 à L 123-7 du Code du travail
- Articles L 140-2 à 140-7 et R 140-1 du Code du travail
Lieu d'affichage des textes applicables :

CONVENTION COLLECTIVE

Nom de la Convention :
Lieu de consultation :

LISTE DES MEMBRES DU COMITE D'HYGIENE ET DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Nom Membres: Lieu de travail :

☎ Hopital :
Pharmacie :
Médecin OPHTHALMOLOGUE :